



Compte rendu audioconférence du 02 novembre 2020 sur la situation sanitaire

La direction a indiqué qu'une réunion hebdomadaire sur la situation sanitaire aura lieu chaque semaine.

En comparaison avec le précédent confinement de mi mars :

- Le PCA n'est pas activé
- L'accueil du public est maintenu puisque le gouvernement a annoncé que les "guichets publics restaient ouverts".
- Le télétravail fortement encouragé sur 5 jours par semaine, mais avec maintien du présentiel nécessaire à l'organisation et la continuation des missions.
- Pas de banalisation des journées de travail (les heures non faites par rapport à son module horaire ne sont pas recreditées)

D'après la direction, depuis le déconfinement de mai, un certain nombre de processus ont été mis en place : distanciation des postes de travail, jauge, limitation des déplacements, gestes barrière, horaires décalés, qui protégeront les collègues présents.

Priorité d'abord des équipements pour les personnes vulnérables afin qu'elles soient en télétravail 5 jours par semaine.

Les autorisations d'absence sont limitées aux personnes vulnérables ne pouvant pas télétravailler, aux cas contacts ou aux parents d'enfants de moins de 16 ans si les crèches ou les écoles sont fermées.

Il y a une question non tranchée encore, posée à la DG, relative à la poursuite ou non de la restauration.

Point sur la situation à la DRFIP :

Depuis le 1er septembre :

- 57 agents informant être positifs au Covid 19 (testés). 32 ont repris le travail. 25 d'entre eux n'ont pas repris.
- 88 agents sont déclarés "contact à risque" par la médecine de prévention.
- 32 s'avèrent négatifs / 1 seul positif.
- Pour 55, l'information n'est pas remontée.

Par ailleurs,

- 71 autres agents se déclarent avoir été en contact avec 1 personne (hors celles listées supra). Après tests, 28 sont négatives et 6 sont positives..
- 37 n'ont pas remonté d'information.

- 39 agents ont fait part de symptômes laissant suspecter une infection.
Après test : 25 sont négatifs. 8 positifs et pour 6 l'information n'est pas remontée.
Le tests négatifs permettent aux agents concernés de reprendre le travail.

Il n'y a pas de foyers déclarés par l'ARS à la DRFIP. C'est l'ARS qui décide s'il y a un "cluster" et pas la DRFIP.

Par exemple, l'ARS n'a pas considéré qu'il y avait un foyer à la trésorerie de Lille Municipale.

La CGT a demandé des informations sur la désinfection des locaux en cas de contamination.
La direction a répondu que le "nettoyage approfondi" est déclenché par le médecin de prévention qui décide également de la surface. Le collègue positif doit avoir été présent au moins 7 jours dans le service avant le résultat du test. Une fois la désinfection faite, les locaux sont utilisables dès le lendemain.

Tous les agents vont recevoir 6 masques lavables de la préfecture.

Une cellule de crise est réactivée avec les Assistants de prévention pour les fournitures.

Télétravail

Incitation très forte sur les métiers qui peuvent le faire.

Sur les 577 matériels demandés, 220 ont été préparés par la DISI et 157 postes livrés.

+25 postes sont livrés par jour

La solution Tiny est privilégiée car rapidité du paramétrage qui peut se faire à distance.

Portables réservés aux situations particulières.

La CGT a demandé qu'une relance soit faite sur les possibilités de télétravail : la précédente demande a été faite avant le couvre feu et la situation a évolué et on constate que dans certains services, les agents n'ont pas eu connaissance qu'ils pouvaient télétravailler.

Dans d'autres services, les agents se sont portés volontaires et n'ont pas obtenu satisfaction (Division des particuliers, SFACT,,,))

On observe une certaine cacophonie dans les services sur le télétravail : limitation du télétravail à 2 ou 3 jours, certains service gardent les Tiny dans les armoires en attendant un éventuel PCA,...

Il y a encore beaucoup de services où les demandes de télétravail ne sont pas satisfaites.

La DRFIP a indiqué que les Tiny devaient être déployés par les chefs de service et les collègues volontaires mis en télétravail un maximum de jours possibles.

Il y a une organisation du travail à mettre en place dans chaque service. Il peut y avoir une rotation entre les agents sur la répartition entre le télétravail et le présentiel afin qu'il y ait une présence dans les services. (ce n'est pas la rotation instaurée lors du confinement du mois de mars, car les journées ne sont pas banalisées).

Au centre de contact de Lille, compte tenu du changement brutal des missions (aides aux entreprises et arrêt des missions fiscales), les collègues ne se sentent pas capables de faire du télétravail car ils ont besoin d'un soutien compte tenu de la formation rapide et légère qu'ils ont reçue.

Un communiqué de presse est paru pour informer les entreprises la semaine dernière, ils ont reçu 500 appels sur les 4 CDC.

Les collègues du CDC ont pour consigne de ne pas ouvrir le dossier fiscal et ne donner que des renseignements généraux. A Nancy, les agents fournissent des renseignements à partir du dossier fiscal et cela se passe mieux qu'à Lille où ils ont respecté les consignes.

On attend un lissage sur le sujet.

Il a été demandé que le DRFIP autorise les agents du CDC qui sont équipés pour le télétravail à être en présentiel 5 jours par semaine compte tenu de la situation exceptionnelle. Demande acceptée.

Cas des collègues contrôleurs stagiaires à qui on refuse le télétravail au motif qu'ils ne sont pas autonomes.

Réponse de la direction : aucun agent ne doit être exclu du dispositif de télétravail depuis la circulaire, donc les contrôleurs stagiaires doivent pouvoir en bénéficier plusieurs jours par semaine, sur des missions qui sont télétravaillables.

Pour les cadres C qui vont arriver au mois de novembre : il y a eu des redoublements sur la précédente session lors de la CAPN parce qu'ils ont été mis en télétravail pendant la première période du confinement.

Sur les 5 agents C, les chefs de service vont pouvoir faire un suivi individuel avec les RH.

Pour les apprentis, dans leur convention ils ont 3 jours de présence dans les service : Mise en rapport avec l'IPAG de Valenciennes afin de voir la question du télétravail car il ne faudrait pas que leur période d'apprentissage soit invalidée du fait de télétravail

La DRFIP n'a pas d'éléments chiffrés pour le nombre de collègues en télétravail cette semaine, la semaine dernière, chiffres amoindris par la période de congés scolaires.

La cible étant d'arriver à 30 % des agents en télétravail.

– Accueil au public :

Le gouvernement a annoncé que les guichets publics étaient ouverts, la DRFIP maintient l'accueil au public sur rendez vous sauf les trésoreries hospitalières, la trésorerie Amendes et la caisse de Kennedy.

Un communiqué a été envoyé à tous les journaux la semaine dernière mais un seul a été diffusé dans la presse. Affiche à faire figurer sur les sites : information selon laquelle le CFP est ouvert mais uniquement sur rendez vous.

La CGT a évoqué le problème du manque de communication vis à vis du public, de l'ambiguïté du message (guichets publics ouverts/ ouverture au public uniquement sur rendez vous).

La CGT a alerté sur les situations conflictuelles qui augmentent. Les usagers s'énervent et insultent ou menacent les agents car ils n'arrivent plus à nous joindre : plus d'accueil physique, retard dans les réponses e-contacts, pas de décrochage lors d'un appel téléphonique, 3 à 4 semaines pour obtenir un rendez vous....

Le DRFIP va voir quelle organisation à mettre en place sur les gros sites.

Questions diverses

Compte tenu de la période, des collègues souhaiteraient avoir un aménagement horaire : pas de journée banalisée ni de journée continue (la pause méridienne doit être respectée).

A compter du 9 novembre, la SNCF va diminuer son offre de 1300 trains à 950 du fait du "confinement" et cela va impacter la vie quotidienne des collègues qui prennent les transports collectifs. La DRFIP va réfléchir sur cette question notamment en réactivant les places de parking de la gare à Lille.